

MONTAUBAN, le 22 septembre 2020

## **PROTOCOLE COVID-19**

### **Consignes s'appliquant à l'ensemble des activités organisées par l'ASCET :**

Afin de se prémunir de tous risques de propagation de la COVID 19 lors des séances sportives ou des activités culturelles, les participants devront appliquer rigoureusement les règles suivantes :

- Respecter les gestes barrières :
  - lavage des mains ou utilisation de gel hydroalcoolique avant et après les séances,
  - port du masque OBLIGATOIRE durant TOUTE la séance effectuée en intérieur ou lorsque la distanciation ne peut être appliquée.
  - Respect des distances de sécurité, 4 m<sup>2</sup> par participant soit 2 m par 2 m d'espace autour de celui-ci.
- Le matériel utilisé devra être strictement personnel et ne pourra être partagé avec d'autres personnes.
- Les jauges de capacité des salles de la DDT devront être scrupuleusement respectées. Le local de l'ASCET situé rue des Arts à Montauban ne devra pas accueillir plus de 6 personnes.
- En cas de fièvre, toux ou tout autre symptôme suspectant la maladie COVID-19, la personne ne participera pas à la séance.
- En cas de déclaration de la COVID-19 par test positif ou de suspicion pour cas-contact ou symptomatique (avant même d'avoir le résultat positif) survenue dans les 8 jours qui suivent une séance participée, la personne informe l'ASCET le plus rapidement possible. (Une liste de présence sera établie lors de chaque activité afin de pouvoir prévenir les autres membres.)

Un protocole particulier sera mis en place avec le CLAS pour chaque activité faite en partenariat.

La Présidente de l'ASCET 82



Corinne ESPAGNOLLE-DISPANS

NOTA : Ce protocole est susceptible de faire l'objet de modifications (restriction supplémentaire ou allègement) selon l'évolution de la crise sanitaire.